



Les Villages de l'Insertion

CONTEXTE

La mise en place des « Villages de l'insertion » fait suite à la mission de coordination des acteurs pour les populations roms menée par l'AFEJI de novembre 2007 à octobre 2008, confiée par l'Etat. Le constat a été fait de la nécessité de créer un lieu spécifique d'hébergement et d'accompagnement pour une partie de cette population, sur la métropole lilloise en vue de préparer son intégration sociale et professionnelle.

Les « Villages de l'Insertion » sont donc des petites unités d'hébergement sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille. Des terrains (communaux ou communautaires) situés sur Lille et ses environs sont mis à disposition et permettent chacun l'accueil de 2 à 5 familles roms roumaines majoritairement en mobil-home mais aussi en appartement. Le premier village a été créé en 2009.

Actuellement, 7 communes (Fâches Thumesnil depuis 2009, Halluin depuis 2009, Hellemmes depuis 2014, Lezennes depuis 2012, Lille depuis 2009, Roubaix depuis 2010, Tourcoing depuis 2013) accueillent 26 familles représentant au maximum 147 personnes en mobil-home ou en appartement (Tourcoing).

Ce dispositif expérimental est porté par l'Europe, l'Etat, la Préfecture, La Métropole Européenne de Lille, les Communes, le Département, la CAF, la CPAM, l'Education Nationale. L'AFEJI est l'association mandatée pour la mise en œuvre de ce projet. Il est formalisé par la signature d'une convention de partenariat relative à une action de prise en charge de la population d'origine rom.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Permettre l'accès à un hébergement plus décent ;
Permettre aux familles de se stabiliser sur le moyen terme ;
Favoriser la prévention et l'accès aux soins ;
Favoriser la scolarité des enfants et l'apprentissage du français pour les adultes ;
Favoriser l'insertion des familles au niveau social et professionnel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les familles roms sont repérées par l'Aréas, qui intervient sur les terrains qu'elles occupent et qui mesure leur volonté de s'insérer durablement en France.

Le SIAO centralise les demandes d'hébergement en village d'insertion et positionne les familles dans la file active, après validation des services de l'Etat (vérification interne via la Préfecture) et sous réserve du critère de la composition familiale (du couple avec 1 enfant au couple avec 4 enfants ou un adulte isolé avec 5 enfants, maximum). Le type d'hébergement proposé n'est pas adapté aux plus grandes familles.

Au moment où l'orientation est effective, l'équipe de l'AFEJI organise un entretien avec la famille afin de vérifier la cohérence du projet de la famille. Suite à la validation de l'équipe, l'admission de la famille ne devient définitive qu'après la validation de la mairie qui s'appuie sur une note de présentation de la famille, de son parcours et de son projet.

Une fois la famille installée dans le mobil-home, l'équipe éducative va multiplier les accompagnements physiques de la famille dans les différentes démarches d'insertion telles que :

- L'entretien des lieux d'hébergement afin d'éviter la propagation des maladies et des nuisibles ;
- L'accès aux soins avec notamment l'ouverture des droits et, pour tout nouvel hébergé, l'accès à un bilan de santé ;
- La compréhension du système scolaire, l'inscription des enfants et adolescents à l'école ou au collège et le suivi de la scolarité dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les équipes pédagogiques et les parents ;
- L'accès à un logement autonome par la sensibilisation à la consommation des énergies, des fluides, au tri sélectif et l'accompagnement aux démarches liées à l'emménagement (sensibilisation aux droits et devoirs des locataires, contrat de location, ouverture des compteurs, changement d'adresse...);

¹ L'AREAS est devenue au 1^{er} janvier 2013, un dispositif nommé Aréas. Rattaché au Pôle Inclusion Sociale de la Sauvegarde du Nord, l'Aréas accueille et accompagne un public désigné « Gens du voyage » et « Roms Migrants ».

² Les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), définis par les circulaires des 8 avril et 7 juillet 2010, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement. Ils sont la plate-forme qui doit permettre sur chaque territoire de mettre en relation la demande et l'offre d'hébergement et d'apporter à chaque demande la réponse la plus adaptée, que celle-ci relève de l'hébergement, du logement accompagné ou du logement ordinaire.



- L'insertion professionnelle pour pérenniser la situation administrative et financière des familles hébergées, en lien avec les partenaires spécialisés (Pôle emploi, Missions Locales, PLIE...).

En complément de ces accompagnements individuels, l'AFEJI a souhaité accompagner la participation des usagers et renforcer cette expression citoyenne par la mise en place de groupes d'expression sur l'ensemble des sites. Non obligatoire et organisé tous les deux mois environ, ce temps permet aux familles et aux professionnels de se retrouver au sein de l'hébergement, afin d'échanger sur différents sujets, en sortant du contexte de leur projet personnalisé.

Les premiers groupes d'expression ont essentiellement été orientés vers la vie quotidienne sur le site et les possibilités d'améliorer le « vivre ensemble ». Des solutions ont pu être apportées aux familles grâce à de nombreux échanges : planning de nettoyage du site, installation d'étendoirs, repas collectif ponctuels...

PARTENAIRES DE L'ACTION

Les Communes d'implantation et leurs CCAS ;
Le GRAAL ;
Le Pôle emploi ;
Les bailleurs sociaux ;
La CAF ;
La CPAM ;
Des entreprises d'insertion.

RESSOURCES MOBILISÉS

4,5 ETP travailleurs sociaux ;
4 ETP médiateurs de vie quotidienne ;
1 ETP chef de service.

FACTEURS DE RÉUSSITE

La volonté des personnes de s'insérer durablement ;
Un investissement très important de l'équipe de l'AFEJI ;
Des partenariats multiples et variés ;
Le suivi personnalisé de chaque personne mais aussi collectif de chaque village ;
L'implication des Communes et de leurs CCAS.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La stigmatisation des roms, nécessitant de travailler souvent sur la remobilisation des personnes, leur estime d'elles-mêmes, leur confiance en elles, notamment suite aux réponses négatives des entreprises ;
La faible autonomie des femmes à leur arrivée dans les villages ;
La procédure spécifique d'accès aux villages d'insertion peut faire qu'un mobil home reste longtemps inoccupé ;

Des mobil homes vieillissants et occupés de façon continue par des familles grandissantes, entraînant de nombreuses demandes d'intervention technique ;
Des fiches incidents rédigés sur non-respect du règlement (visites, respect du voisinage, départ non autorisé), la protection de l'enfance (fugue, enlèvement...) des faits de violence verbale ou physique (qu'elle soit sur le collectif, à l'extérieur ou violence conjugale).

RÉSULTATS

Depuis l'ouverture en 2009 et jusqu'au 31 décembre 2016 :

62 familles représentant 362 personnes ont été accueillies et accompagnées ;
34 familles (sur 41 ayant quitté les villages) ont accédé à un logement autonome après une durée moyenne d'accompagnement de 2 ans et demi ;
Concernant l'insertion professionnelle, en 2016 :
36 personnes sont inscrites à Pôle emploi ;
5 personnes sont en Contrat Unique d'Insertion ;
13 sont en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion ;
2 ont bénéficié d'un CDD ;
2 ont effectué des missions d'intérim ;
1 est en CDI ;
10 ont bénéficié d'une formation FLE ou d'alphabétisation.

PLUS-VALUES DE L'ACTION

Une prise en charge immédiate et en terme d'accompagnement dès l'arrivée dans le village d'insertion ;
Une mise en sécurité et une réponse aux besoins primaires (s'alimenter, se soigner, aller à l'école...) dans des conditions de vie dignes.

PERSPECTIVES

Depuis l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne en 2014, les familles ont les mêmes droits y compris sur l'accès au logement que n'importe quelle autre famille en précarité.

L'AFEJI connaît beaucoup mieux ces familles, qui elles – mêmes ont beaucoup changé depuis 2008 – 2009 et ont des connaissances de plus en plus précises du système d'aides français; aussi l'AFEJI souhaite évoluer vers un accès direct au logement HLM, en étant elle-même locataire d'appartements dont elle assurerait la sous-location aux familles roms.



CONTACT :

David AHMED-AFFANDI
Chef de service
AFEJI
dahmedaffandi@afeji.org
03 20 36 32 94

Carole MIGNOT
Directrice des Solidarités, Logement et CCAS
Commune d'HELLEMMES
176 rue Roger Salengro - 2 Parc Bocquet
59260 HELLEMMES
03 20 79 97 46
cmignot@mairie-lille.fr

Le Village de l'Insertion d'Hellemmes

5 bungalows en bordure du parc Gustave Engrand – 5 familles – 17 enfants âgés de 18 mois à 12 ans.

Les familles paient 10 euros par mois lorsqu'elles sont sans ressources et 10 % de leurs ressources hors allocations dès qu'elles ont un salaire. Elles reçoivent un kit literie et un kit nettoyage à leur entrée dans le bungalow. Elles bénéficient d'une aide alimentaire sous forme de tickets service à raison de 3 euros par jour et par personne jusqu'à ce que des ressources soient perçues.

La scolarisation des enfants se fait dans la maternelle Roger Salengro et dans l'école primaire Jean Jaurès. Les plus grands aujourd'hui en CM2, iront, s'ils sont encore là, au collège Saint Exupéry. Les enfants restent à l'étude jusqu'à 18 heures pour être accompagnés dans la réalisation des devoirs et l'apprentissage des leçons. Les enfants sont parfois invités à des anniversaires. En cas de problème, les 2 médiateurs sociaux de l'AFEJI intervenant plus particulièrement au sein du village et les enseignants se concertent très rapidement, en lien avec les parents.

Deux mamans travaillent : l'une est en contrat d'insertion dans une association et participe dans ce cadre à l'entretien des écoles, l'autre travaille à Wattignies comme ouvrière dans une entreprise privée. Un père est en apprentissage du français via Pôle emploi.

Des bénévoles hellemmoises viennent rendre visites aux familles, leur apportant des vêtements, du pain, de l'aide administrative et surtout des moments d'échanges.

Les échanges avec la Mairie, via le CCAS sont réguliers avec beaucoup de réactivité de la part de celle-ci en cas de besoin. Dès l'arrivée des familles dans le village (et tous les 6 mois environ ensuite), une réunion tripartite entre la famille, l'AFEJI et un représentant du CCAS a lieu pour effectuer un point sur la situation globale et donne lieu à la signature par les trois parties d'un PAI (Projet d'Accueil et d'Intégration) qui pose un certain nombre d'enjeux pour la famille ainsi que des objectifs à atteindre (en termes de formation, de scolarisation des enfants, d'insertion sociale et professionnelle...) en lien avec les agents de l'AFEJI qui les accompagnent et des services du CCAS ou de la Commune.

Ainsi plusieurs personnes habitant le village sont accompagnées par le CCAS dans leurs démarches d'insertion notamment en tant que bénéficiaires du RSA. Le service des sports met une salle de sport à disposition de l'AFEJI et des familles une fois par semaine.

Il y a très peu d'interactions avec les habitants de la proximité mais aussi très peu de difficultés, un seul voisin, se plaignant de nuisances sonores. Le CCAS et la Commune, et l'AFEJI, sont amenés dans ce cadre à rappeler aux différentes parties en présence (résidents du village et habitants riverains) les règles du vivre ensemble.